

D2024-6-5-13REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU****Délibérations****Conseil Communautaire**
Séance du Jeudi 27 Juin 2024 à 20h30

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **41**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **9**
 Nombre de membres excusés : **4**
 Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
21 juin 2024

**Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :**

8 JUIL. 2024

**et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :**

8 JUIL. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes**8.6 - Emploi-formation professionnelle**

Objet : Mobi pro – Signature d'un avenant à la convention Mobicoop dans le cadre de l'animation du dispositif – volet covoiturage

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	X				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
----------------------------	---	--	--	--	--

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE	X				
--------------------	---	--	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
M. Manuel MACHADO	X				
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
M. Jean TURMEL	X				
<u>BEAUMESNIL</u>					
M. Gilles PORQUET	X				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
M. Denis JOUAULT	X				
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Jean-Pierre MURIER			M. Jean-Claude RUAULT		
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Éric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<u>VALDALLIERE</u>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	
TOTAL	41	0	9	4	7
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	50				

M. Georges RAVENEL, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Attractivité du Territoire, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis 2020, l'Intercom de la Vire au Noireau a expérimenté puis déployé le programme Mobi Pro. Cette démarche a consisté à déployer un bouquet de services mobilité auprès de l'ensemble des entreprises du territoire intercommunal et de leurs collaborateurs visant à impulser un changement de comportement durable auprès des salariés dans leurs déplacements domicile-travail et, ainsi, réduire l'impact économique, environnemental et social de cette mobilité pendulaire.

En proposant une palette de services de mobilité et un accompagnement à leur appropriation, la démarche Mobipro permet d'expérimenter des alternatives à l'autosolisme pouvant bénéficier à d'autres publics et, ainsi, contribuer à réduire les fractures de la mobilité.

Ce bouquet de services de mobilité durable s'est jusqu'alors déployé autour de 3 principaux axes :

- Axe 1 : Le développement du vélotaf avec l'organisation en entreprises, d'ateliers de formation destinés à inciter à l'usage du Vélo principalement à Assistance Électrique (VAE),
- Axe 2 : Le déploiement, à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une plate-forme de covoiturage,
- Axe 3 : La mise en place d'une animation en entreprises destinée à accompagner et former les salariés dans leur changement de comportement vis-à-vis de leurs moyens de transport. Cette fonction de « *manager de la mobilité durable* » est assurée par l'association Mobylis, acteur local reconnu pour son expertise en matière de mobilité inclusive.

Afin de développer le covoiturage, l'Intercom de la Vire au Noireau a choisi de promouvoir le déploiement, sur son territoire, du concept Rezo Covoit (application smartphone dédiée au covoiturage) que devait venir compléter ultérieurement l'application pour smartphone Rezo Pouce dédiée à l'autostop organisé.

Ces solutions de mobilité présentaient l'avantage d'être portées par une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) dénommée Mobicoop ne comportant aucune publicité et ne prélevant aucune commission sur les trajets effectués en covoiturant, Mobicoop se rémunérant uniquement via la contribution financière des territoires déployant ses applications.

En octobre 2022, l'Intercom de la Vire au Noireau a conventionné avec Mobicoop pour une durée de 3 ans.

Cette convention prévoyait, au bénéfice de l'Intercom de la Vire au Noireau :

- la mise à disposition du concept,
- la participation sessions de transmission,
- la mise à disposition de 4 livrets pratiques d'information et de fiches actions,
- la mise à disposition des fichiers informatiques des éléments fixes et évolutifs de communication,
- la mise à disposition du site internet (et de la page nouvelle page territoire prévue pour fin 2023),
- la mise à disposition, pour les utilisateur·trices inscrits au Rezo, de l'application Rezo.Mobicoop;
- l'accès aux statistiques du territoire ;
- l'accompagnement autour des deux dispositifs (covoiturage et autostop)..

Le coût de ces outils et services se répartissait comme suit :

- 14 700 € HT pour la 1^{ère} année (octobre 2022 / octobre 2023), se décomposant en
 - o 7 700 € HT de mise en place du dispositif
 - o 7 000 € HT d'abonnement annuel aux dispositifs
- 7 000 € HT d'abonnement annuel pour les 2 années suivantes (octobre 2023 à octobre 2025).

soit un total, pour 3 ans, de **28 700 € HT**.

Outre des difficultés techniques rencontrées avec l'application Rezo Covoit, l'accompagnement au déploiement du covoiturage par Mobicoop n'a pas été à la hauteur des enjeux dans un secteur largement concurrencé par des applications du secteur marchand disposant notamment de moyens de communication beaucoup plus développés.

L'application Rezo Covoit ne trouvant pas sa place dans l'offre locale de mobilité, il apparaît souhaitable d'anticiper l'échéance du conventionnement qui, par avenant, serait ramené du 14 octobre 2025 (échéance contractuelle) au 14 octobre 2024 (échéance prévue à l'avenant).

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 5 juin 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habilitier Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec Mobicoop l'avenant à la convention du 14 octobre 2022 annexé à la présente ramenant l'échéance du conventionnement du 14 octobre 2025 au 14 octobre 2024.

- Habilitier Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cet avenant.

VOTE					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau,

